

## Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 9 avril 2024

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h  
Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 14  
Procuration : Madame Nelly MARECHAL, procuration à Monsieur Yves KERISIT, Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ, procuration à Madame Carine GUILLO, Madame Isabelle BUREL, procuration à Madame Odile DIVANAC'H, Monsieur Alex KERIVEL, procuration à Monsieur Henri MOAN, Monsieur Jean-Pierre LE COZ, procuration à Monsieur Robert GONIDOU  
Nombre de votants : 19  
Secrétaire de séance : Monsieur Mickael CALVEZ

Madame Céline Goudédranche, chargée de projets, assiste au conseil municipal comme auxiliaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle la démission de Monsieur F. Pruss. Il précise que c'est Monsieur Christian Cornec qui le remplacera au sein du conseil municipal puisque Madame Nathalie Konéfal, la suivante sur la liste, n'a pas souhaité y prendre part. Monsieur le Maire ajoute que ces informations ont bien été transmises au service élections de la préfecture.

Monsieur le Maire fait l'appel puis propose à l'ensemble du Conseil de valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 février 2024.

Madame Guillou demande la parole et indique que la communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz a finalement validé le versement de la prime inflation pour l'ensemble de son personnel, l'argument d'équité territorial, évoqué lors du précédent conseil et justifiant son refus pour les employés communaux de Pont-Croix ne tient donc pas. Monsieur le Maire lui répond que les finances communales ne permettent pas d'octroyer cette prime. Il ajoute d'autre part que cette remarque ne modifie en rien le compte rendu.

➤ Compte rendu approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que le Correspondant aux Décideurs Locaux (CDL, représentant du Trésor Public), Monsieur Dekeirle, n'est pas disponible pour assister à la réunion du conseil. Madame Guillou demande s'il pourrait assister à une autre réunion du conseil municipal en cas de question budgétaire importante abordée. Monsieur Le Maire répond que cela peut être envisageable.

## **COMPTES DE GESTIONS ET COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES**

Monsieur Kérisit présente les comptes.

### **• Service public d'assainissement non-collectif (SPANC)**

Cette année, les installations sur la commune de Pont-Croix ont été contrôlées. L'objectif est de pousser les particuliers à effectuer des travaux de mise aux normes. A ce titre, les pénalités vont augmenter pour inciter les propriétaires à effectuer les travaux nécessaires.

Monsieur le Maire précise que les installations non-conformes sont estimées à une trentaine d'habitations. Les amendes qui seront appliquées sur le Cap-Sizun serviront de subvention pour ceux qui ont des gros travaux de mise en conformité à effectuer.

- Le compte est approuvé à l'unanimité des présents

### **• CCAS**

Monsieur Kérisit présente les comptes.

- Le compte est approuvé à l'unanimité des présents

### **• Caisse des écoles**

Les dépenses concernent les contrôles sanitaires des repas, le cout des repas et l'achat de nouveaux jeux. Depuis 2023, le salaire de la cantinière est pris en charge par la commune.

Madame Stefan demande si une augmentation significative des couts a été ressentie. Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement les charges de personnel et le prix des denrées alimentaires sont en hausse. La question du coût des repas est posée. Aujourd'hui un repas coute environ 6 euros et est facturé 2,5 € aux familles. L'année prochaine l'opération « cantine à 1 € » sera mise en place sur la commune. Cela permettra aux familles, sur présentation de leur quotient familial, d'en bénéficier.

Madame Stefan constate que la cantine est subventionnée par la commune alors que la majorité des élèves qui en bénéficient sont extérieurs à Pont-Croix. Monsieur le Maire constate effectivement qu'un tiers des enfants scolarisés à Pont-Croix habitent la commune, alors que deux tiers viennent des environs. Il faudra peut-être demander l'année prochaine une participation aux autres communes afin de maintenir l'équité sur le territoire.

Monsieur le Maire fait un aparté sur le projet de cuisine centrale qui se met en place au niveau intercommunal. Cela ne concernera pas l'école publique de Pont-Croix qui conserve sa cantine. Cette cuisine centrale servira environ 500 repas /jours et uniquement aux écoles, les EHPAD ayant des normes en matière d'alimentation trop différentes.

- Le compte est approuvé à l'unanimité des présents

## **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE**

La présentation du compte administratif est effectuée par Monsieur Kérisit. Il précise que 2023 a vu une augmentation des charges de l'ordre de 17 % alors que l'augmentation des recettes n'est que de 9%, ce qui explique la baisse des résultats.

En 2022 les dépenses liées à l'énergie correspondaient à 23 % des charges, en 2024 ces dépenses représentent 64 % des charges. L'Etat n'avait pas prévu de bouclier tarifaire pour les collectivités et les EHPAD, de plus le SDEF, auquel la commune est affiliée, a dû changer ses tarifs de gaz au début de la guerre en Ukraine.

Monsieur H. Moan souligne que l'Etat devrait vendre aux collectivité l'énergie à un prix correct.

Monsieur Evenat de son côté estime que l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie était une erreur dont on subit les conséquences.

Madame Guillou demande si les loyers des bâtiments communaux vont évoluer à la hausse en 2024, surtout si les charges sont incluses. Monsieur le Maire répond qu'effectivement certains loyers augmenteront même si les charges sont déjà supportées par les locataires.

Madame Guillou ajoute qu'il faudrait revoir la convention avec la librairie-café en ce sens. Monsieur le Maire acquiesce tout en précisant que le loyer de départ avait pour but d'aider au démarrage de ce projet sur la commune.

Madame Stefan insiste sur la nécessité de sensibiliser les associations utilisant l'espace culturel (utilisation des salles avec chauffage et portes et fenêtres ouvertes !). Monsieur le Maire répond qu'un rappel doit être fait à l'ensemble des usagers. D'autre part, il explique qu'un projet de changement de chaudière est à l'étude car celle actuellement en place ne permet plus de réguler la température. La chaudière de l'espace culturel correspond à la plus grosse consommation de gaz de la commune.

Monsieur H. Moan demande quel est maintenant le délai pour percevoir la TVA. Monsieur Kérisit lui répond que cela prend 15 mois. Monsieur H. Moan demande si des avances sur ces montants de TVA sont possibles. Monsieur Kérisit explique que ce n'est plus le cas.

Compte tenu du ratio, Madame Guillou demande en combien d'année la dette de la commune peut être remboursée. Monsieur Le Maire présente les chiffres donnés par le Trésorier à ce sujet :

- en 2022 6 ans,
- en 2023 10 ans

Madame Guillou souligne que la situation devient préoccupante. Monsieur le Maire lui répond que l'ensemble du conseil en est bien conscient. Une année comme 2023 ne doit pas se répéter. Il souligne cependant que les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées, à part l'inflation et le coût de l'énergie, les dépenses de fonctionnement n'ont que très peu changé.

Après cette présentation, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et Monsieur Kérisit procède au vote.

- Le compte administratif est approuvé avec 4 voix contre et 14 voix pour
- Le compte de gestion est approuvé avec 4 abstentions et 14 voix pour

#### **AFFECTATION DES RESULTATS**

##### **1- SPANC**

- Accepté à l'unanimité des présents

##### **2- Caisse des écoles**

- Accepté à l'unanimité des présents

##### **3- CCAS**

- Accepté à l'unanimité des présents

#### **BUDGETS ANNEXES PREVISIONNELS**

##### **1- SPANC**

Présentation faite par Monsieur Kérisit.

- Vote : unanimité.

##### **2- Caisse des écoles**

Présentation faite par Monsieur Kérisit.

- Vote : unanimité.

### **3- CCAS**

Présentation faite par Monsieur Kérisit.

- Vote : unanimité.

#### **PARTICIPATION AUX BUDGETS ANNEXES**

Monsieur Kérisit présente les participations suivantes :

<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANT</b>
➤ <b>C/ 657362 Subvention au CCAS</b>	9 500,00 €

<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANT</b>
➤ <b>C/ 657364 Subvention Cité musicale</b>	35 000,00 €

- Participation au CCAS : vote à l'unanimité.
- Participation au budget de la Cité Musicale : vote 4 voix contre, 15 voix pour

#### **TAUX ET TAXES LOCALES**

Concernant la taxe foncière Monsieur le Maire propose de maintenir le taux à l'identique.

- Vote : unanimité.

#### **BUDGET COMMUNAL PREVISIONNEL**

Monsieur Kérisit présente budget communal prévisionnel.

Madame Guillou demande si les travaux de voirie vont bientôt être entrepris, certaines rues deviennent impraticables. Monsieur le Maire répond que les travaux étaient programmés mais décalés à cause de la pluie.

Madame Guillou demande si un budget annexe sera créé pour la revitalisation commerciale. Monsieur le Maire répond que pour le moment non. Il informe l'assemblée que la boucherie devrait ouvrir dans le courant du mois d'août.

Madame Guillou demande ce qu'il en est du projet de création de parking à Lanéon. Monsieur le Maire explique que le SDEF doit engager des travaux d'enfouissement dans cette zone. La création du parking se fera donc plus tard.

Le projet de Halle de sport sera à l'ordre du jour en 2025.

- Vote du budget communal : 4 voix contre, 15 voix pour

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LE PROJET DE KERIDREUFF**

Monsieur le Maire présente le plan de financement de ce projet et demande à l'assemblée de le valider.

- Proposition adoptée à l'unanimité

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LE CHANGEMENT DE CHAUDIERE A L'ESPACE CULTUREL**

Monsieur Le Maire explique qu'afin de faire des économies conséquentes en matière d'énergie il est indispensable de revoir le système de chauffage de l'espace culturel, soit par le remplacement de la chaudière par une nouvelle chaudière gaz plus performante et permettant une bonne régulation, soit par

l'installation d'une pompe à chaleur. Monsieur le Maire présente le plan de financement de ce projet et demande à l'assemblée de le valider

- Proposition adoptée à l'unanimité

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Dans le cadre du programme pluriannuel de mise en valeur des patrimoines, validé par le Conseil Municipal en décembre 2021, les travaux de réhabilitation de la place de la République et de la rue aux Œufs ont été entrepris. Les travaux de la rue aux Œufs pour la rendre complètement piétonne, les aménagements de la place de la République en espaces partagés avec sécurisation des piétons en favorisant les espaces piétonnier, partagés et la sécurité routière permettent de prétendre à une subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police. Monsieur le Maire présente le plan de financement de cette opération

- Proposition adoptée à l'unanimité

#### **DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE DOTATION DE SOLIDARITE AU TITRE DES EVENEMENTS CLIMATIQUES OU GEOLOGIQUES (DSEC) ET DANS LE CADRE DU FONDS EXCEPTIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES DE BRETAGNE TOUCHEES PAR LA TEMPETE CIARAN**

Afin d'aider les communes touchées par la tempête Ciaran le 1er et le 2 novembre 2023, deux dispositifs d'aides sont mis en place.

Pour la commune de Pont-Croix cela concerne les dépenses engagées pour le dégagement des routes, le remplacement de panneaux de signalisation routière et des candélabres abimés par la tempête. Monsieur le Maire présente les deux demandes de subvention et demande à l'assemblée de les valider.

- Les deux propositions sont adoptées à l'unanimité

#### **SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ON Y EST » POUR LA PLANTATION D'ARBRES**

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et le maintien de la biodiversité, la commune souhaite signer une convention de prestation avec l'association « On y est » dans le but d'assurer la plantation d'arbres fruitiers sur la commune. L'association gère la plantation et le suivi des arbres, en contrepartie, la commune s'engage à verser la somme de 540 € à l'association « On y est ».

- Proposition adoptée à l'unanimité

#### **SUBVENTION AU COMITE DE JUMELAGE**

Dans le cadre du jumelage avec la ville allemande de Selfkant, la commune de Pont-Croix a entrepris des démarches de demande de subvention auprès du fonds citoyen franco-allemand. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser la somme de 2 000 € obtenue au comité de jumelage afin de faire face aux frais liés au déplacement en Allemagne.

- Proposition adoptée à l'unanimité

#### **VALIDATION DES TARIFS DE PHOTOCOPIE AUPRES DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de valider une grille de tarifs pour les photocopies faites en mairie par les associations :

- A4 recto : 0,06 €
- A4 recto/verso : 0,12 €
- A3 recto : 0,12 €
- A3 recto/verso : 0,24 €
- Proposition adoptée à l'unanimité

## CONVENTION GRDF

L'actuelle convention avec GRDF arrivant à terme, il convient de la renouveler. La nouvelle convention, tout comme la précédente, s'étendra sur une durée de 30 ans.

- Proposition adoptée à l'unanimité

## AVENANT AU LOT ELECTRICITE POUR LE PROJET DE RESTAURATION DU SEMINAIRE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les trois avenants de l'entreprise Electricité de Cornouaille pour le lot électricité. Monsieur le Maire précise que si pour le moment il s'agit d'avenants concernant des frais supplémentaires, à l'avenir des moins-values seront présentées.

- Proposition adoptée 4 voix contre, 15 voix pour

Monsieur le Maire annonce que l'inauguration de la Cité Musicale est prévue le 11 septembre 2024.

## DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Monsieur le Maire fait le bilan de la réunion publique (adressé au présent compte rendu).

Il demande ensuite à l'assemblée de valider les modifications apportées sur les différentes cartes.

- Proposition adoptée à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Conformément à la modification du règlement intérieur du conseil municipal une question diverse a été présentée au Maire dans le délai imparti.

- Dominique Evenat lit un texte et propose au conseil municipal de Pont croix de soutenir et voter un vœu afin de demander à l'Etat d'autoriser le Ñ dans les prénoms. Monsieur Evenat précise que différentes communes ont déjà voté en ce sens.  
Après discussion l'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition.
- Monsieur le Maire présente à l'assemblée le bilan annuel des interventions de la gendarmerie sur Pont-Croix en 2023.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 23h15.

Fait et affiché à Pont-Croix le 15 avril 2024

Le Maire  
Benoît Lauriou

